



LETTRE D'INFORMATION : 28 janvier 2019

Bonjour,

Au mépris de la consultation nationale en cours censée demander l'avis des citoyens sur la transition énergétique, le gouvernement décide de passer en force

Par une provocation et un mépris de la démocratie, il vient d'annoncer le plan pluriannuel d'électricité (PPE), qui va recouvrir la France d'éoliennes géantes (soit 2.000MW par an) et entraîner à lui seul le doublement du prix de l'électricité pour les consommateurs.

La FED se battra éolienne par éolienne pour faire capoter ce plan énergétique de la destruction programmée de notre pays décidée unilatéralement par le pouvoir.

Renouvelables-La France vise un rythme soutenu d'appels d'offres

REUTERS•25/01/2019 à 16:00

PARIS, 25 janvier (Reuters) - La France prévoit un rythme soutenu d'appels d'offres dans l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque afin de doubler ses capacités de production d'électricité renouvelable en dix ans, selon le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié vendredi.

Le texte, qui décline les objectifs du pays par filières énergétiques pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028 et va être soumis à consultation, confirme en outre que quatre à six réacteurs nucléaires du parc actuel d'EDF EDF.PA seront fermés d'ici à 2028, y compris les deux unités de Fessenheim (Haut-Rhin) au printemps 2020.

Selon le calendrier prévu de développement des renouvelables, des appels d'offres représentant près de deux gigawatts (GW) de capacités d'éoliennes terrestres et trois GW dans le solaire seront lancés chaque année sur la période 2019-2024. Pour multiplier par environ 2,5 les capacités installées d'éoliennes terrestres et par 5 à 6 le parc solaire français en dix ans, environ 14.500 mâts seraient installés sur le territoire métropolitain à horizon 2028, contre 8.000 à fin 2018, et le développement des parcs photovoltaïques nécessiterait d'exploiter 365 km² au sol et 175 km² de toitures.

Dans l'éolien en mer posé, au-delà des 500 mégawatts (MW) du projet de Dunkerque prévus cette année, la PPE vise l'attribution de 1.000 MW en 2020 et de 1.000 à 1.500 MW en 2023-2024, le gouvernement demandant aux industriels de réduire leurs coûts avec des prix cibles inférieurs à 70 euros par mégawatt-heure (MWh) pour Dunkerque et de 60 euros en 2023-2024.

Le gouvernement prévoit d'engager 30 milliards d'euros de soutiens publics supplémentaires sur la période 2018-2028 - qui seront investis en 20 ans et s'ajouteront à des dépenses déjà programmées de 95 milliards - afin d'augmenter la production d'électricité renouvelable de la France de 100 térawatts-heure par an.

L'exécutif fait valoir que le développement des énergies renouvelables sera ainsi "10 fois moins coûteux que ce qui a été réalisé par les gouvernements précédents, reflétant la forte baisse des coûts de ces filières".

LE REPORT DE LA BAISSSE DU NUCLÉAIRE OFFICIALIZÉ

Emmanuel Macron avait présenté les grandes lignes de la PPE fin novembre 2018, officialisant à cette occasion le report de dix ans de l'objectif de réduction d'environ 75% à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité du pays, désormais prévue pour 2035.

Pour atteindre ce nouvel objectif, qui nécessitera de changer la loi, 14 des 58 réacteurs du parc actuel d'EDF seront arrêtés d'ici à la même échéance.

La PPE reprend également l'engagement du chef de l'Etat de fermer les dernières centrales à charbon françaises d'ici à fin 2022.

La synthèse du texte ne mentionne pas l'hypothèse récemment émise par le ministre de la Transition écologique François de Rugy d'une prolongation de la durée de vie de la centrale de Cordemais (Loire-Atlantique) au-delà de la fin du quinquennat avec le remplacement d'une partie du charbon par de la biomasse.

Elle souligne toutefois que "l'Etat n'accordera pas de soutien financier pour les projets de production d'électricité à partir de biomasse".

La PPE réaffirme en outre le développement du gaz "vert" - du biométhane produit par des déchets, notamment agricole -, avec 7 à 9 milliards d'euros de soutiens publics et une part de 7 à 10% visée en 2030 en fonction des baisses de coûts demandées aux industriels.

Parmi les objectifs structurants du texte figurent, à l'horizon 2023, la rénovation de 2,5 millions de logements, le remplacement de 10.000 chauffages au charbon et d'un million de chaudières au fioul par du chauffage à base d'énergies renouvelables ou de gaz haute performance, ainsi que 1,2 million de voitures particulières électriques.

A l'horizon 2028, la France cible en outre une baisse de 14% de sa consommation finale d'énergie et une réduction de 35% de sa consommation primaire d'énergies fossiles par rapport à 2012.

(Benjamin Mallet, édité par Benoît Van Overstraeten)

Cordialement

Jean-Louis Butré

Président

Fédération Environnement Durable

<http://environnementdurable.net>

contact@environnementdurable.net

tel 06 80 99 38 08